



## CPIER Vallée de Seine 2015-2020

### Bilan de la consultation du public

Une consultation du public a été organisée du 23 février au 23 mars inclus dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020.

Elle s'est tenue sur les 3 régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France. Après un avis préalable diffusé dans les presses locales, le public a pu consulter le projet de CPIER, accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et du rapport environnemental : soit en préfecture de département ou en hôtel de région, soit sur les sites internet. Le public a pu faire remonter ses observations par courriel ou par papier sur des registres mis à disposition dans les lieux de consultation des documents.

Huit observations du public ont été recueillies. Une a été inscrite sur le registre de la Région Ile-de-France (les autres registres papier étant vides), et sept sont arrivées par voie électronique. Globalement, elles expriment une satisfaction pour cette avancée de la démarche Vallée de la Seine.

### Analyse des contributions du public

Nom du contributeur	Contribution	Retour sur ces contributions
CCI de Rouen	Nous voulons en effet le respect d'une gestion de l'espace et du développement durable en cohérence avec le développement économique et social.	C'est bien le principe du CPIER d'offrir une stratégie cohérente entre développement durable et développement économique. Inscrite dans l'introduction, la remarque est intégrée à la fiche action 1.3.
	Demande sur les modalités de mise en œuvre de ces actions (dont le calendrier de mise en œuvre des opérations fluviales)	L'objet d'un Contrat de Plan Etat-Région n'est pas d'arrêter le détail des projets mais de fixer les grandes orientations stratégiques. La mise en œuvre du CPIER précisera les choses. Les remarques seront prises en compte à ce moment-là. Pour ce qui est des opérations fluviales, la liste des opérations et le calendrier prévisionnel de leur réalisation sont intégrés dans le texte

	Nous souhaiterions que les Chambres Consulaires soient ajoutées comme partenaires sur la fiche action 3.2.	Les chambres consulaires font partie d'ores et déjà des acteurs publics éligibles.
<b>Grand Port Maritime du Havre</b>	Propositions de formulations et de calendriers pour les opérations portées par le GPMH.	Intégration des remarques.
<b>Carmelo Picciotto</b>	Demande que soit privilégié l'investissement ferroviaire	Le CPIER Vallée de la Seine consacre une part importante de ses moyens au mode ferroviaire. L'équilibre entre les différents modes de transport a fait l'objet d'arbitrages entre les différents financeurs, au regard des priorités nationales et européennes.
<b>Paris Seine Normandie</b>	En complément et pour tenir compte de la vocation de la Vallée de Seine à jouer un rôle majeur dans la structuration d'un corridor Est/Ouest européen, Paris Seine Normandie® recommande le lancement des études préalables à la modernisation de l'axe ferroviaire Le Havre – Rouen – Amiens – Châlons-en-Champagne.	Au vu des contraintes budgétaires, la priorité pour 2015-2020 a été donnée à d'autres opérations ferroviaires comme la LNP. Dans le cadre du périmètre de la vallée de la Seine, la liaison Le Havre-Amiens a été mise à niveau. L'axe Amiens - Châlons reste un objet d'études.
	Demande sur les modalités de mise en œuvre de ces actions (dont le soutien au report modal pour toutes les filières et le développement du <i>Seine Valley Community System</i> ).	Cf. ci-dessus le retour sur la contribution de la CCI de Rouen.
	De même, on regrettera que l'intégralité de l'enveloppe prévue pour soutenir les projets de recherche scientifique coopératifs soit consacrée à des projets connus (GANIL, Hadronthérapie, Matériaux en Seine, Digital Paris Normandie), sans réserver la possibilité de soutenir des initiatives nouvelles, notamment dans le domaine de l'usine du futur et des nouveaux modes de production industrielle.	Dans les modalités de mise en œuvre du CPIER, il est prévu de réunir un groupe de travail sur la recherche, notamment pour renforcer les collaborations interrégionales, au-delà des projets déjà identifiés.
	Paris Seine Normandie® recommande d'identifier, au sein de l'enveloppe du CPIER, un budget dédié à la réalisation de cette action de communication et de promotion, qui peut faire l'objet de partenariats avec les principaux acteurs associés au projet. De même, deux thématiques fortes du Schéma Stratégique sont reprises dans le projet de CPIER, au titre de l'animation de la démarche partenariale : -la conduite d'une politique de marketing territorial de la Vallée de la Seine (local, national, international) -la définition, la diffusion et le promotion d'un Label Vallée de Seine, contribuant au renforcement et à la visibilité de l'identité du territoire. Pour ces deux thématiques dont la mise en œuvre est indispensable à la réussite du projet global, Paris Seine Normandie® recommande la création d'un axe spécifique (Axe 4. Promotion / Communication), à décliner sous forme de fiches-actions dotée de moyens adaptés.	Le marketing territorial est notamment intégré à la fiche action 3.3 sur le tourisme. Certaines actions en ce domaine relèveront de la fiche 3.1.
<b>Comité des armateurs fluviaux</b>	Demande de précisions sur les actions, ou demande sur les modalités de mise en œuvre de ces actions.	Cf. ci-dessus le retour sur la contribution de la CCI de Rouen.
	Plusieurs écluses nécessitent d'importants travaux de rénovation pour garantir la navigation sur la Seine. C'est particulièrement le cas de l'écluse de Méricourt, priorité absolue à nos yeux, dont l'état est plus qu'alarmant et sur laquelle le CAF appelle votre attention	Le programme de travail sur les écluses de la Seine sera détaillé par VNF. L'enjeu que représente celle de Méricourt est bien identifié.
<b>Samuel Bargas</b>	Demande sur les modalités de mise en œuvre de ces actions (dont le projet "Seine à vélo").	Cf. ci-dessus le retour sur la contribution de la CCI de Rouen.

<b>Anne Loustalot</b>	Observations sur le projet « Massy-Valenton ».	Le projet Massy-Valenton ne relève du CPIER Vallée de Seine, mais du CPER Île-de-France.
<b>Compagnie fluviale de transport</b>	Demande de précisions sur les actions, ou demande sur les modalités de mise en œuvre de ces actions.	Cf. ci-dessus le retour sur la contribution de la CCI de Rouen.
	Demande la mise en place d'une obligation de recours au mode fluvial, pour les utilisateurs du terminal roulier du Havre ou des terminaux conteneurs.	L'objet du CPIER n'est pas de créer des contraintes réglementaires supplémentaires mais de mettre à niveau les installations portuaires et de développer la desserte terrestre alternative au mode routier, afin de rendre plus attractive la place portuaire havraise à l'échelle internationale.